

# Petit guide de la rencontre avec un auteur/un réalisateur

## Inviter un auteur/un réalisateur dans une bibliothèque, pour...

- Animer la bibliothèque
- Valoriser ses collections
- S'inscrire dans le cadre d'une manifestation locale, régionale ou nationale
- Nouer des partenariats avec d'autres acteurs de la culture sur la commune et alentours
- Mais aussi et surtout pour répondre à une des missions premières de la bibliothèque : diffuser et soutenir la création littéraire, culturelle et artistique.

## Quel auteur/réalisateur inviter ?

On invite une personne dont on a aimé l'œuvre et que l'on a envie de faire découvrir au public de sa bibliothèque.

## Comment ?

### Contacteur un auteur/réalisateur :

- Le site de la charte des auteurs et des illustrateurs Jeunesse : <http://www.la-charte.fr> qui sous la forme d'un répertoire donne les coordonnées de plus de 1000 membres, tous des professionnels (sont exclus de la charte les personnes qui sont en autoédition).
- Le site de la Société des Gens De Lettres (SGDL) qui recense 6 000 auteurs adhérents : <http://www.sgd.org>
- Le site de la Maison des Ecrivains et de la Littérature (Mél) <http://www.m-e-l.fr> : un répertoire des auteurs adhérents avec présentation de leur travail et les invitations auxquelles ils répondent ; toutes les coordonnées ne sont pas répertoriées mais la Mél joue le rôle d'intermédiaire.
- [Occitanie Livre & Lecture](#) dispose d'un annuaire d'auteurs locaux et peut se charger de contacter certains réalisateurs dans le cadre de tournée régionale.
- Le site [Images en bibliothèques](#) a une page dédiée pour l'accueil d'un cinéaste ou d'un intervenant où l'on trouve un formulaire pour solliciter une première mise en relation.
- les maisons d'édition/diffuseurs/maisons de production : dans ce cas-là, on double souvent le courrier/mail que l'on envoie à l'écrivain/ au réalisateur.
- Le réseau : aide à trouver des contacts mais permet aussi de savoir si l'auteur/le réalisateur que l'on souhaite inviter est à l'aise en public et quel type d'intervention on peut lui demander.

### Convaincre l'auteur/ le réalisateur de venir :

Rédiger une lettre (un mail) dans laquelle on expose les motivations de la bibliothèque, la date pressentie pour la rencontre, les coordonnées du responsable du suivi de l'animation et les conditions financières (formuler impérativement l'implication financière de la Collectivité permet à l'auteur de s'engager plus aisément)

Il est très important de mettre en exergue son travail et de lui indiquer l'ouvrage retenu sur lequel on souhaite qu'il intervienne spécifiquement.

## Quels sont les aspects juridiques et administratifs ?

L'auteur/le réalisateur doit être rémunéré et défrayé de ses frais de déplacements, repas et hébergement.

Il faut prévoir toutes ces dépenses et contractualiser avec l'intervenant via une convention signée entre l'auteur/le réalisateur et la collectivité et/ou l'association ou la structure porteuse qui gère les interventions des auteurs ou réalisateurs.

- **Les auteurs** : suivant leurs statuts, sont rémunérés comme suit :

### RÉCAPITULATIF

TYPE D'INTERVENTION	MODE DE RÉMUNÉRATION
LECTURE PUBLIQUE, PERFORMANCE 	Droits d'auteur
LECTURE, RENCONTRE 	Droits d'auteur
RENCONTRE AUTOUR DE L'ŒUVRE 	Droits d'auteur ou honoraires, ou salaires [si l'auteur a dépassé les plafonds autorisés]*
RENCONTRE, DÉBAT THÉMATIQUE, CONFÉRENCE	Honoraires ou salaires
ATELIER D'ÉCRITURE OU D'ILLUSTRATION 	Droits d'auteur ou honoraires, ou salaires [si l'auteur a dépassé les plafonds autorisés]*
BOURSE DE CRÉATION 	Droits d'auteur
RÉSIDENCE DE CRÉATION [temps de création supérieur à 70 % du temps total]	Droits d'auteur
AUTRE TYPE DE RÉSIDENCE 	Honoraires ou salaires
ANIMATION D'UNE RENCONTRE LITTÉRAIRE 	Honoraires ou salaires
PRIX, DOTATION 	Somme d'argent [non imposable]

\* Sous réserve que le montant total des revenus versés sur une année au titre des activités accessoires soit inférieur au plafond autorisé, celui-ci étant fixé à 80 % du seuil d'affiliation et inférieur aux revenus artistiques [voir p.8]. Au-delà l'auteur doit être rémunéré en salaire ou en honoraires.

[ source [guide\\_auteurs\\_remuneration-maj2020-jv-web.pdf \(livre-provencealpescotedazur.fr\)](#) ]

« Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, tout artiste-auteur est dit « affilié » dès lors qu'il exerce une activité relevant du champ d'application du régime social des artistes auteurs et qu'il perçoit des revenus de cette activité.

Depuis cette date, tous les artistes-auteurs qui déclarent leurs revenus en bénéfice non commerciaux (BNC) ont un numéro de SIRET délivré par l'administration fiscale ; ils sont automatiquement dispensés de précompte et disposent d'un document annuel délivré par l'URSSAF et appelé dispense de précompte.

*Pour percevoir leurs droits d'auteur en brut, ils doivent justifier de cette dispense auprès du diffuseur (Collectivité).*

*Les artistes-auteurs qui n'ont pas de numéro de SIRET et qui déclarent leurs revenus en traitements et salaires (TS) continuent à voir leurs charges sociales retenues à la source sous la forme d'un précompte payé par le diffuseur à l'URSSAF ». Ils peuvent quand même établir une note de droit d'auteur dans le cadre de leur activité (ex : rencontre lecture en lien avec l'œuvre de l'auteur)*

**Rémunération en brut :** l'auteur reverse ses cotisations sociales à l'URSSAF Limousin mais le diffuseur doit s'acquitter des contributions diffuseur (1,1 % du brut)

**Rémunération en net :** le diffuseur doit s'acquitter des charges sociales et des contributions diffuseurs. Il doit aussi fournir un certificat de précompte à l'auteur après paiement des cotisations sociales dues à l'Urssaf Limousin.

**Seules les activités artistiques et les activités dans le prolongement de l'activité artistique (activités dites accessoires) sont rémunérées en droits d'auteurs.**

[https://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2020/02/guide\\_auteurs\\_remuneration-maj2020-jv-web-1.pdf](https://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2020/02/guide_auteurs_remuneration-maj2020-jv-web-1.pdf)

- **Les réalisateurs** peuvent aussi être rémunérés de plusieurs façons selon leur statut professionnel : en salaire, en droits d'auteurs ou en honoraires. Un guide a été réalisé par l'Addoc (association des cinéastes documentaristes) [Association des cinéastes documentaristes - Comment rémunérer les réalisateurs qui accompagnent leurs films ? Guide pratique 2016 \(addoc.net\)](#)

#### **Les tarifs :**

Le coût des interventions des auteurs/illustrateurs de jeunesse sont réévalués par la Charte et votés chaque année. Il n'existe pas l'équivalent pour les auteurs adultes, mais par extension on applique ce tarif qui généralement convient bien aux auteurs. La rémunération conseillée pour les journées de signatures est calculée sur la moitié de celle des rencontres, libre à l'auteur ou à l'illustrateur ayant participé à des rencontres associées à un salon d'accepter d'effectuer gratuitement une séance de signatures (une demi-journée de séances de signatures pour une journée de rencontres).

Pour les réalisateurs, l'[Addoc](#) (Association Des Cinéastes Documentaristes) préconise un tarif de 150 € net pour une soirée débat. Il est toujours possible de le négocier en fonction de ses moyens.

NB: Ces tarifs ne comprennent pas les frais de transport, d'hébergement et de repas qui sont bien sûr à la charge de l'organisateur. Il faut préciser les montants de chacune de ces dépenses dans la convention en indiquant celles qui seront directement réglées par l'organisateur aux différents prestataires (ex : on règle directement le restaurant à la fin du repas pris avec l'auteur) et celles qui donneront lieu à un remboursement auprès de l'auteur sur présentation de justificatifs Exception est faite lorsque l'auteur a pris lui-même son billet de train,) Il est défrayé dès que la collectivité est destinataire du justificatif de la dépense et ce **avant service fait** (Arrêté du 6 juin 2016 fixant la liste des dépenses des organismes publics nationaux dont le paiement peut intervenir avant service fait).

#### **Déclaration et paiement des cotisations sociales :**

Changement important depuis 2019 :

L'URSSAF est maintenant en charge du recouvrement à la place de l'Agessa (Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs) ou de la MDA (maison des artistes). Ces dernières restent toutefois responsables des recouvrements antérieurs à 2019 et conservent une mission d'information aux auteurs ou artistes.

Pour calculer les cotisations à régler à l'URSSAF Limousin : <https://outilmagique.fr/2021.html>

## Accueillir un auteur/un réalisateur, ça se prépare...

En amont, il faut sensibiliser le public quel qu'il soit.

De la préparation dépend la réussite de la rencontre. Attirer le public n'est pas forcément évident : appréhension des lecteurs ou des cinéphiles la lecture ou le visionnage d'un film étant un acte intime, ils n'ont pas forcément envie de rencontrer l'auteur ou le réalisateur/documentariste.

Préparer une rencontre, c'est au minimum avoir acheté en plusieurs exemplaires les livres de l'auteur et les avoir fait circuler bien 2 mois avant parmi ses lecteurs et/ou avoir visionné le film projeté dans un cercle restreint et au sein de la Médiathèque.

### Typologie des accueils

Cette préparation se module en fonction du type d'accueil que l'on envisage :

- Une simple rencontre à la bibliothèque ou dans la classe
- Un atelier d'écriture sur plusieurs séances
- Une résidence : accueil d'un auteur sur le long terme avec la mise en place d'un planning
- Un débat avec un intervenant/un médiateur.

### Pistes de préparation pour un public adulte :

- Faire un dossier de presse à la disposition du public avec une présentation personnalisée de l'auteur/ le réalisateur
- Mise en place d'un club de lecteurs/club ciné très en amont (6 mois)
- Création d'une « exposition », une table thématique autour de l'œuvre de l'auteur/ le réalisateur
- Lectures de textes de l'auteur à voix haute
- Pour un débat, il est important de préparer une petite introduction de présentation.

On peut aussi prévoir des questions à l'avance : se renseigner sur l'auteur/le réalisateur, sa production, les thématiques de l'œuvre présentées ce jour-là...

### Pistes de préparation pour un public scolaire :

- Insister sur la nécessaire préparation par l'enseignant et la classe en amont : lecture des livres de l'auteur à la portée des élèves, visionnage de vidéo...
- Mettre à disposition des enseignants les livres/les films/les liens (en plusieurs exemplaires)
- Familiariser les bibliothécaires à la Lecture à haute voix d'extraits des livres de l'auteur
- Inciter à la lecture collective d'un des livres de l'auteur, en insistant sur le côté plaisir et non pédagogique
- Organiser en plusieurs séances ce qui peut se faire avec l'aide du bibliothécaire : présentation du travail de l'auteur via des thématiques
- Amorcer une correspondance avec l'auteur/réalisateur par mail en amont quand c'est possible
- Préparer des questions avec les élèves
- Le ou les jours de la rencontre : le bibliothécaire responsable de l'animation est présent aux côtés de l'auteur/du réalisateur et ce toute la journée, pour garantir le bon déroulement de la rencontre.

En conclusion : faire en sorte que l'œuvre de l'auteur/réalisateur soit présente au quotidien dans la classe, que les enfants se la soient appropriée.

## La communication

### À l'intérieur de la bibliothèque :

- sous forme d'affichettes format A3 à installer aux endroits « stratégiques » d'une bibliothèque : au poste de prêt/retour des documents, à proximité de la porte d'entrée/sortie ou sur un tableau d'informations.
- sous forme de cartons d'invitation proposés en vrac sur les tables de travail et sur la table de présentation des livres de l'auteur.

#### **À l'extérieur de la bibliothèque :**

- sous forme d'affichettes format A3 à la mairie, dans les services municipaux, chez les commerçants
- sous forme de cartons d'invitation adressés par le Maire sur la base de son fichier habituel - Mise en ligne de l'information sur le site internet de la commune ou de la bibliothèque, le site internet de la BD, les réseaux sociaux...

#### **Communiquer l'information auprès :**

- des bibliothèques à proximité des associations et des partenaires habituels de la bibliothèque, le libraire...
- des médias : envoyer une invitation et un dossier de presse au correspondant local.

### **La rencontre avec l'auteur/ le réalisateur**

Veillez à l'accueil de l'auteur/ le réalisateur et toute la logistique : aller le chercher à la gare, prévoir de déjeuner ou de dîner avec lui, le véhiculer entre les différents lieux, le mettre en confiance car la rencontre avec le public est toujours fragilisante, ne pas l'abandonner quand la rencontre est terminée...

#### **Animation de la rencontre**

La rencontre doit être animée, on ne laisse pas l'auteur seul face à un auditoire en se disant que les lecteurs vont spontanément poser des questions. La rencontre est alors animée soit par le bibliothécaire, soit par un intervenant extérieur qui a l'habitude (un animateur ça se paye aussi). Mener l'animation de la rencontre pour l'un comme pour l'autre suppose de connaître sur le bout des doigts l'œuvre de l'auteur et préparer son animation.

#### **Déroulement de la rencontre**

- Présentation de l'auteur, de son parcours, aborder son univers littéraire via des questions précises, lire des passages à haute voix ou lui demander de lire des passages à haute voix (il faudra alors lui en avoir parlé en amont de la rencontre).
- Donner la parole au public.
- Veiller à respecter les horaires.

Si vous prévoyez un espace de dépôt-vente et dédicaces : prévoir le temps imparti et bien sûr avoir l'accord de l'auteur dès le début.

Dépôt vente : prévoir des éditions grand format et des éditions de poche.

Prévoir un espace convivial et rafraîchissant qui permet au public de venir discuter avec l'auteur/le réalisateur de façon plus informelle à la fin de la rencontre.

Bilan et évaluation : primordial de faire une évaluation qualitative et quantitative pour la bibliothèque et pour sa tutelle.